

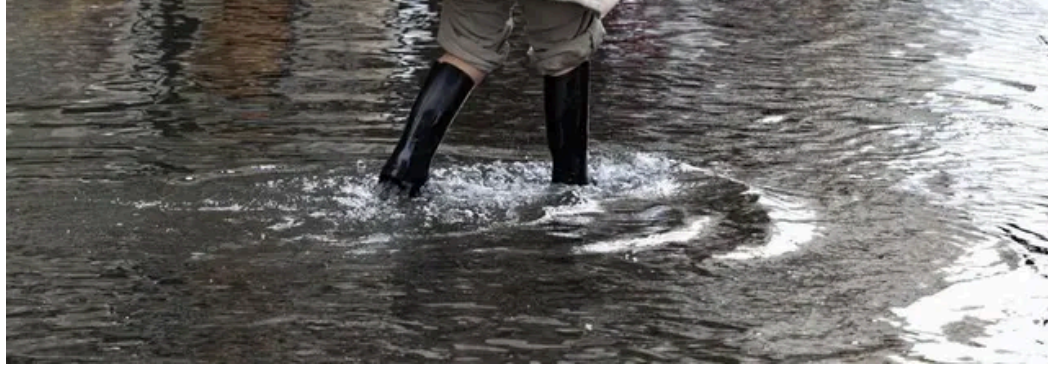
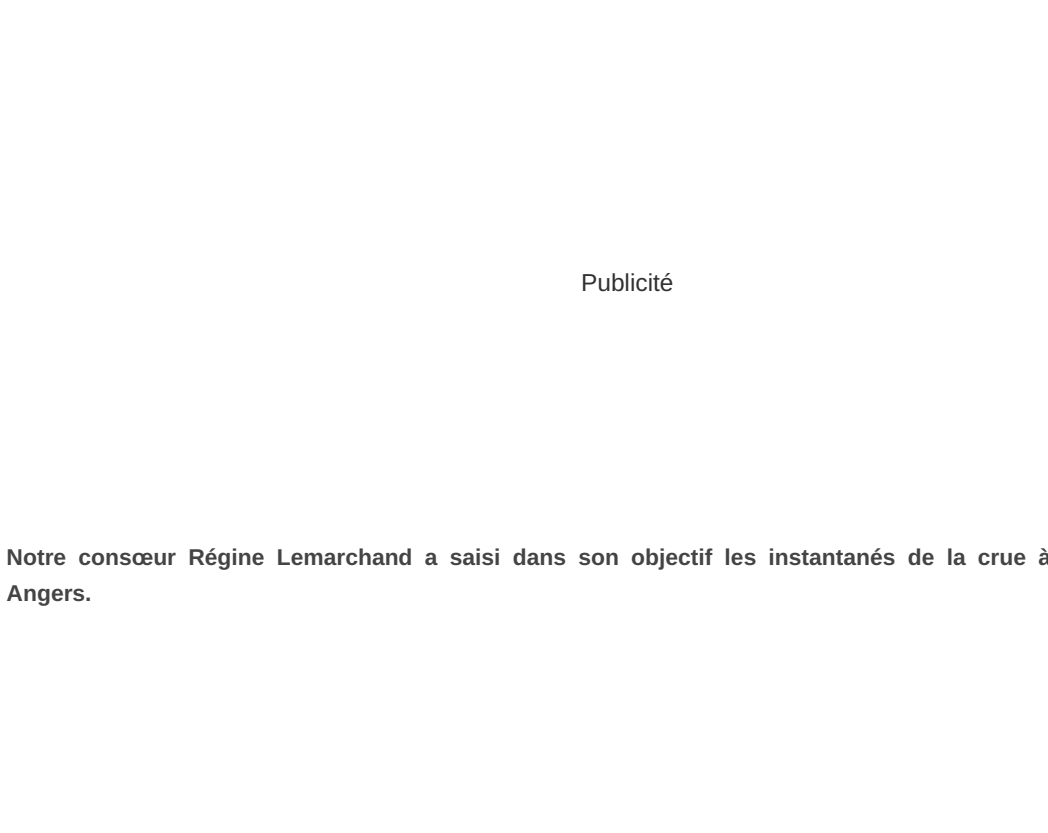
dans l'œil

photographe



© CO - R

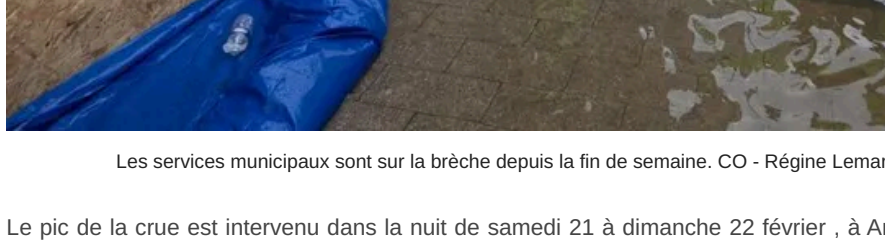
Lemarchand



Les journalistes du Courrier de l'Ouest ont documenté la crue, en direct. CO - Régine Lemarchand

A photograph of a building facade, showing a balcony with a metal railing and a window with a decorative frame. The building is light-colored and has a classic architectural style.

10



> A LIRE AUSSI : I inondations. « commerçants cernés par l'eau obligés

➤ **À LIRE AUSSI :** [**RECIT : « Ils sont prévenus, on ne reviendra plus les chercher » : les habitants de cette île de Loire doivent partir**](#)

De nombreux rivières de la rivière sont sinistrés : cette dernière peine à s'écouler en raison du niveau de la Loire, très haut, qui la retient en amont.

Les prévisions météo laissent entrevoir une amélioration jusqu'à samedi prochain. Pour l'heure, les basses vallées angevines sont toujours classées en rouge par Vigicrues. [**Même niveau d'alerte aux crues**](#) pour tout le département.

Frédéric Reillé - Courrier de l'Ouest

Donnez votre avis

Le Courrier de l'ouest

Abonnez-vous Acheter le journal du jour

Les avis des internautes

* \n/step =

* Votre email

☐ En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de la **politique de données personnelles**.

Vous données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pd@p-sipa.ouest-france.fr ou par courrier à Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est. - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9°. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

es du groupe

en téléchargement